

« comme un butin entre les soldats, voyons-nous les évê-
« ques épuiser leurs trésors pour les délivrer des liens de
« l'esclavage. Saint Epiphane, évêque de Pavie, délivre, en
« 494, dans les Gaules, par ses instances auprès du roi
« Gondebaut, ou à prix d'argent, plus de six mille Italiens
« que les Bourguignons retenaient en captivité. Le prêtre
« saint Eptade, originaire d'Autun, rachète plusieurs milliers
« d'Italiens et de Gaulois emmenés pareillement en escla-
« vage par les Bourguignons, et ensuite une foule de
« captifs que les Francs de l'armée de Clovis avaient faits
« dans leur guerre contre les Visigoths. En 510, saint
« Césaire, évêque d'Arles, distribue des vêtements et des
« vivres à une immense multitude de prisonniers francs et
« gaulois tombés au pouvoir des Goths, et les rachète
« ensuite avec le trésor de son église, que son prédécesseur
« Eonius avait amassé. Puis ayant reçu de Théodoric, roi
« des Ostrogoths, trois cents sous d'or avec un plat d'argent
« du poids d'environ soixante livres, il vend le plat, achète
« la liberté des captifs dispersés dans l'Italie, et leur pro-
« cure des chevaux ou des chars pour les ramener dans
« leurs foyers. De même saint Grégoire-le-Grand fit rache-
« ter des captifs italiens et des prisonniers d'Afrique. Dans
« le siècle suivant, saint Eloi rachetait les prisonniers
« saxons, et les affranchissait devant le roi par la céré-
« monie du denier. »

Nous n'avons pas voulu interrompre le savant éditeur du cartulaire de Notre-Dame de Paris, pour signaler un témoin domestique aussi grave que précieux. Nous lisons, en effet, dans les actes du second concile de Mâcon, canon 5^e, les paroles suivantes : « *Decimas ecclesiasticis famulantibus*
« *cœceremoniis populus omnis inferat, quas sacerdotes in*
« *pauperum usum, AUT CAPTIVORUM REDEMPTIONEM PROEROGANTES,*
« *suis orationibus pacem populo ac salutem impetrent.* »